



Le 22 mars 2022

COMMUNIQUÉ

Compostage :

En avril et mai 2021, la Municipalité vous avait informé que le ministère allait modifier la façon de répartir les redevances attribuées aux municipalités. Et que pour continuer de recevoir une redevance en lien avec une bonne performance de réduction des déchets, la Municipalité, grâce à la participation de tous, devait atteindre l'objectif demandé, soit 70 % des unités de 5 logements et moins (résidences, saisonniers et commerces) possédant et utilisant un composteur domestique.

Il faut le rappeler : plus de 50 % des ordures que l'on ramasse, que l'on transborde en cours de route (à L'Islet), que l'on transporte sur des centaines de km et que l'on enfouie (St-Marc-des-Carières), à des coûts sans cesse croissant, sont pourtant parfaitement compostables dans notre cour ! Ce sont des tonnes et des tonnes de matières résiduelles, facilement transformables en terreau pour jardins et plates-bandes, qui cesseraient illico de prendre la route vers un site d'enfouissement et engendreraient, par conséquent, des économies substantielles immédiates. Sans parler d'une réduction importante de gaz à effet de serre inutile. **Il faut arrêter de payer pour enfouir la partie de nos déchets qui est compostable !**

Eh bien bonne nouvelle ! Grâce à la collaboration de la MRC de L'Islet dans la préparation et le dépôt de documents, St-Damase-de-L'Islet et St-Roch-des-Aulnaies ont reçu une réponse favorable de Recyc-Qc pour de l'aide dédiée à l'achat de matériels pour le compostage domestique.

Bref, la Municipalité aura des composteurs à fournir gratuitement aux intéressés et une petite formation sera offerte aussi gratuitement pour faciliter la réussite de son utilisation.

Verso →

Nous serons en mesure de vous donner plus de détails sous peu. Pour réserver le vôtre, vous pouvez téléphoner dès maintenant au 418-598-9370 afin de donner votre nom et no. de téléphone.

Travaux 2022 sur les routes municipales :

Le 12 juillet 2021, le gouvernement du Québec a accordé un montant de 2 800 000\$ pour soutenir la municipalité dans la planification, l'amélioration et l'entretien du réseau routier local dont nous avons la responsabilité. Le programme identifié à ces travaux est le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL – volet soutien) qui couvre 70% des coûts engendrés.

Également le programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités (TECQ) s'appliquera sur une des routes identifiées. Cette enveloppe budgétaire servira également à l'aménagement d'un trottoir sur la route 204.

La réalisation de réfection des routes municipales par le conseil actuel est en suivi du dossier initié par le conseil précédent.

Afin de respecter les critères de qualification, la municipalité s'assure de répondre aux exigences de ces programmes. Les plans et devis sont en processus de réalisation et de dépôt pour les entreprises soumissionnaires susceptibles d'exécuter les travaux.

D'autres informations vous seront fournies, tout au long du processus par courrier et sur la page WEB, <https://saintdamasedelislet.com> .

Le conseil municipal de St-Damase-de-L'Islet vous remercie du soutien que vous lui accordez dans son mandat de gestionnaire des fonds publics au service des citoyens.

Anne Caron
Maire